



# NOTRE COMMUNE INTRODUIT LA TAXE AU SAC

1<sup>er</sup> janvier 2013

En application de la législation fédérale et cantonale et du nouveau règlement communal sur la gestion des déchets, les coûts d'élimination des déchets seront mis à charge de leurs détenteurs.

## CELA SIGNIFIE POUR VOUS QUE:

- **Dès le 1er janvier**, seuls **les sacs taxés officiels blancs et verts** seront autorisés pour les ordures ménagères.
- Les sacs habituels (gris, noirs ou transparents) seront interdits.
- Des sanctions seront prises à l'encontre des tricheurs.

Vous pourrez acheter les sacs dans vos commerces habituels **dès le 10 décembre** au prix de:

17 litres	•	rouleau de 10 sacs	•	Fr. 10.-
35 litres	•	rouleau de 10 sacs	•	Fr. 20.-
60 litres	•	rouleau de 10 sacs	•	Fr. 38.-
110 litres	•	rouleau de 5 sacs	•	Fr. 30.-

TRIER c'est ...  
VALORISER

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser à votre administration communale ou au 0800 804 806 (numéro gratuit)

[www.vaud-taxeausac.ch](http://www.vaud-taxeausac.ch)

